

SÉLECTION DU PERSONNEL



FONCTIONS • Les officiers de sélection du personnel (OSP) permettent aux Forces canadiennes (FC) d'évaluer, de recruter, d'intégrer et de garder du personnel affecté aux opérations et au soutien. L'OSP utilise des connaissances professionnelles et des procédures propres aux sciences du comportement dans l'évaluation des facteurs qui ont une incidence sur les relations de travail.

Pour permettre aux FC de combler leurs besoins en matière d'instruction et d'effectifs, les OSP font ce qui suit :

- > donner des conseils professionnels à des commandants militaires, en particulier dans les domaines du recrutement, de la sélection, de l'évaluation du rendement et d'autres questions liées aux ressources humaines;
- > effectuer des travaux de recherche appliquée et avancée en matière de comportement;
- > effectuer des analyses de professions;
- > enseigner le leadership, la gestion et les sciences du comportement;
- > former d'autres personnes à l'utilisation des techniques d'entrevue, d'évaluation du personnel et de counselling;
- > gérer et administrer des programmes à l'intention des militaires, qui facilitent leur passage de la vie militaire à la vie civile;
- > rédiger la politique de sélection, concevoir des instruments de sélection et élaborer des processus d'évaluation de la sélection;
- > être membres des centres d'évaluation;
- > conseiller les dirigeants en ce qui concerne les enjeux organisationnels, les problèmes de leadership et les questions climatiques;
- > prendre part à la conception, à la planification et à la coordination stratégiques des ressources humaines.

FORMATION

Pour les candidats choisis, la première étape de l'instruction est la Qualification militaire de base des officiers, qui est donnée à l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec). Les sujets abordés sont, notamment, les connaissances militaires générales, les principes du leadership, les règlements et coutumes des Forces canadiennes (FC), l'instruction de base sur le maniement des armes et les premiers soins. Un programme rigoureux d'entraînement physique fait également partie de l'instruction de base. Les candidats ont aussi la chance de mettre en pratique leurs nouvelles aptitudes militaires dans le cadre d'exercices d'entraînement consacrés à la protection des forces, à l'entraînement sur le terrain, à la navigation et au leadership. L'instruction de base des officiers se donne en français et en anglais, et il est obligatoire de la réussir pour passer à l'étape d'instruction suivante.

Il est possible de s'inscrire à un cours de formation en langue seconde, au besoin, à la suite de la Qualification militaire de base des officiers; selon la compétence linguistique du candidat, cette formation peut durer de deux à neuf mois.

Formation professionnelle

Les OSP apprennent à utiliser efficacement les entrevues, les principes et les méthodes de test et à évaluer des personnes et à leur donner des conseils au sujet du



service militaire, de l'instruction et des emplois militaires, de l'instruction et des emplois spéciaux, des décisions professionnelles et des cours de perfectionnement. On leur enseigne également comment donner des conseils ou offrir d'autres services à des militaires qui se préparent à passer à une carrière civile.

Les militaires obtiennent la qualification de base du groupe de la Sélection du personnel (S Pers) après avoir suivi jusqu'au bout deux éléments. Il y a d'abord le cours de qualification de niveau élémentaire (CQNE) d'une durée de six semaines offert au Centre de développement de l'instruction des Forces canadiennes de Borden (Ontario). Pendant ce cours, on enseigne au nouvel OSP la théorie et les rudiments de son emploi et on le prépare à travailler en tant qu'OSP au sein d'une base. Une fois cette partie de l'instruction terminée, les OSP sont affectés à une base pour suivre la deuxième partie de l'instruction professionnelle, soit plusieurs mois de formation en cours d'emploi. Ils renforceront alors la théorie, les connaissances et les compétences qui leur ont été enseignées pendant le CQNE. S'ils réussissent ces deux parties, ils obtiennent la qualification du groupe de la S Pers.

FORMATION SPÉCIALISÉE

À mesure que les OSP progressent dans leur carrière, ils reçoivent de l'instruction supplémentaire qui les prépare à occuper des postes aux responsabilités plus élevées et des grades supérieurs. Ils ont la possibilité de poursuivre leur instruction professionnelle et leur formation d'officier au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience.

Cours avancés

- Sélection du personnel (niveau avancé)

Cours de spécialisation

- Sélection du personnel d'une unité
- Services de consultation organisationnelle

CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

Au départ, les OSP travaillent au niveau de la base. Ils dirigent des entrevues, des tests psychologiques et compilent d'autres sources d'information afin d'évaluer l'aptitude des candidats pour les programmes d'intégration et de recommander des domaines d'instruction militaire ultérieurs. Ils s'occupent également d'évaluer et de recommander des militaires en vue d'une instruction ou d'un emploi spécial. Les OSP apportent leur aide aux membres des FC dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, de leur accréditation et de leur retour à la vie civile. Ils conseillent également les commandants et les dirigeants des FC au sujet de diverses questions d'ordre organisationnel allant du climat organisationnel au leadership.

Au bout de plusieurs années d'emploi sur une base et à un bureau de recrutement, un OSP peut passer un concours qui lui permettra de suivre des études supérieures en psychologie industrielle et organisationnelle, en psychologie sociale, en relations de travail ou en sociologie. Après l'obtention d'une maîtrise, un OSP travaillera généralement au Quartier général de la Défense nationale, où il dirigera la recherche organisationnelle, ou au Collège militaire royal du Canada, où il enseignera la psychologie. Il pourra aussi occuper divers autres postes pour lesquels il est essentiel d'avoir suivi des études supérieures.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

La nature des fonctions de l'OSP exige le maintien d'un bon équilibre entre les besoins des FC et les besoins individuels des militaires. Les OSP travaillent dans des environnements variés, des bureaux aux quartiers généraux, en passant par les bases et les affectations à des opérations.

EMPLOIS CIVILES ÉQUIVALENTS

- > Psychologue – psychologie sociale, industrielle et organisationnelle
- > Agent du personnel
- > Conseiller en ressources humaines
- > Surveillant du placement